



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des affaires étrangères

2015/2037(INI)

1.4.2015

AMENDEMENTS

1 - 130

Projet de rapport
Ana Gomes
(PE551.756v01-00)

sur l'incidence des évolutions des marchés européens de la défense sur les
capacités de sécurité et de défense en Europe
(2015/2037(INI))

AM\1056623FR.doc

PE551.866v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements et *l'autonomie stratégique* de l'Union européenne sont d'une *importante* cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage;

Amendement

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements et *le renforcement des capacités stratégiques* de l'Union européenne sont d'une *importance* cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage;

Or. en

Amendement 2

Neena Gill

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière

Amendement

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière

d'équipements et l'autonomie stratégique de l'Union européenne sont d'une *importante* cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage;

d'équipements et l'autonomie stratégique de l'Union européenne sont d'une *importance* cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage; *que, parallèlement, l'Union européenne pourra devenir un acteur fort et performant au sein de l'OTAN;*

Or. en

Amendement 3 Mario Borghezio Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; *que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE;* que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements et l'autonomie stratégique de l'Union européenne sont d'une *importante* cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage;

Amendement

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements et l'autonomie stratégique de l'Union européenne sont d'une *importance* cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage;

Or. it Amendement 4

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements *et l'autonomie stratégique de l'Union européenne* sont d'une *importante* cruciale pour la sécurité de

Amendement

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements sont d'une *importance* cruciale pour la sécurité de *nos nations* et

l'Union et de son voisinage;

de *leur* voisinage;

Or. en

Amendement 5 Fabio Massimo Castaldo Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements et l'autonomie stratégique de l'Union européenne sont d'une importance cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage;

Amendement

B. considérant que les États membres ont reconnu la nécessité de développer un marché européen des équipements et des services de défense; que le Conseil européen a même demandé la création d'un régime de sécurité de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE; que les capacités et l'approvisionnement adéquats en matière d'équipements et l'autonomie stratégique de l'Union européenne sont d'une importance cruciale pour la sécurité de l'Union et de son voisinage ***à condition qu'elles tendent vers une approche de la garantie de la paix et de la sécurité dans les relations internationales;***

Or. it Amendement 6

Jonás Fernández, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

B bis. considérant que le succès des missions de paix et de sécurité de la politique de sécurité et de défense commune dépend fortement de sa capacité de réaction rapide et immédiate, la réalisation d'un véritable marché européen de la défense qui élimine doubles emplois et limite les procédures administratives apparaît comme un élément essentiel;

Or. es

Amendement 7
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 8
Reinhard Bütikofer
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance **du secteur européen de la défense** vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Amendement

C. considérant que le manque de regroupement, **d'efficacité économique et de transparence** des marchés européens de la défense signifie que la dépendance vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide; **qu'un marché européen de la défense n'existe pas encore dans le sens d'un marché unique européen et que l'on ne peut actuellement parler que de la coexistence de 28 marchés de défense nationaux sur le territoire de l'Union européenne;**

Or. en

Amendement 9
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que *le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement*, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Amendement

C. considérant que *l'absence d'une BITDE renforcée rend vulnérable le* secteur européen de la défense, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Or. fr

Amendement 10
Michael Gahler, Georgios Kyrtzos

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur *augmente dangereusement*, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Amendement

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur *pourrait encore augmenter*, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Or. en

Amendement 11 Mario Borghezio Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Amendement

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes ***en particulier des organisations terroristes islamiques*** sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Or. it Amendement résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

12 Fabio Massimo Castaldo Proposition de

Amendement

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide; ***considérant qu'une approche européenne de la sécurité axée principalement sur la diplomatie et les relations politiques plutôt que la confrontation armée reste d'importance capitale;***

Angel Dzhambazki

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, à

Or. it Amendement

13

Amendement

C. considérant que le manque de regroupement des marchés européens de la défense signifie que la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur augmente dangereusement, ***ce***

l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

qui génère des risques pour les capacités de défense et la sécurité des États membres, à l'heure où la sécurité européenne est confrontée à des menaces multiples et directes sans précédent depuis la fin de la Guerre froide;

Or. bg

Amendement 14

Jozo Radoš, Fernando Maura Barandiarán

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les investissements de tous les États membres en matière de recherche et de technologie dans le secteur de la défense ainsi que les investissements communs en matière de recherche et de technologie dans le secteur de la défense dans le cadre de la coopération européenne connaissent une diminution inquiétante depuis ces dernières années;

Or. en

Amendement 15

Bogdan Andrzej Zdrojewski

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. reste préoccupé par les réductions importantes et le plus souvent non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de

supprimé

renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

(Pour des raisons de cohérence, ce paragraphe devrait être déplacé et introduit en 3 bis.)

Or. pl

Amendement 16

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. reste préoccupé par les réductions *importantes et le plus souvent* non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que cette absence de coordination *met* l'Union européenne en péril car *elle implique* de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser *l'autonomie stratégique de* l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

Amendement

1. reste préoccupé par les réductions non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que cette absence de coordination, *l'inefficacité structurelle, le manque de transparence et la corruption généralisée mettent* l'Union européenne en péril car *ils impliquent* de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser *la sécurité, la prospérité et la paix dans* l'UE conformément à *l'article 21 du traité de Lisbonne*, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

Or. en

Amendement 17 Fabio Massimo Castaldo Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. reste préoccupé par **les réductions importantes et** le plus souvent non concertées, **des budgets de défense dans la plupart des États membres**; estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

Amendement

1. reste préoccupé par **les investissements dans le secteur de la défense des États membres**, le plus souvent non concertés; estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

Or. it Amendement 18

James Carver

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. reste préoccupé par les réductions importantes et le plus souvent non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; **estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts**;

Amendement

1. reste préoccupé par les réductions importantes et le plus souvent non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres;

Or. en

Amendement 19
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. reste préoccupé par les réductions importantes ***et le plus souvent non concertées*** des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que ***cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique*** de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques ***et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;***

Amendement

1. reste préoccupé par les réductions importantes des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que ***ces réductions mettent en péril la sécurité nationale des États membres*** car ***elles impliquent*** de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques ***nécessaires à la défense de leurs citoyens et de leur souveraineté;***

Or. en

Amendement 20
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. ***reste préoccupé*** par les réductions importantes et le plus souvent non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de

Amendement

1. ***se déclare fortement préoccupé*** par les réductions importantes et le plus souvent non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; ***souligne que la diminution des budgets de défense a pour effet d'affaiblir le potentiel de défense des États membres et remet en question leur capacité d'assurer leur propre sécurité;*** estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de

l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses citoyens et de ses intérêts;

Or. bg

Amendement 21
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que l'incidence de la crise économique et des réductions budgétaires en matière de défense par les États membres, à l'heure où les défis et les menaces se font de plus pressants de par le monde, démontre plus que jamais la nécessité de développer au maximum les ressources par une meilleure coordination entre États membres, en particulier dans le domaine des capacités de défense; souligne la nécessité d'établir une planification préalable à l'investissement stratégique dans les achats et les renouvellements de matériel entre les États membres;

Or. es

Amendement 22
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime que la sécurité des États membres et, par conséquent, leur contribution à la sécurité de l'Union européenne constituent des domaines sur lesquels doit veiller et dont doit traiter, en premier lieu, chacun des États membres;

Or. el

Amendement 23
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. souligne que le budget de la défense des États membres ne fait pas l'objet d'examen ou de négociations entre les États membres et les institutions de l'Union (troïka);

Or. el

Amendement 24
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne

dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une *base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE)*;

dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une *industrie européenne hautement compétitive basée sur l'innovation et la technologie, capable de générer des synergies grâce à une meilleure coordination transfrontalière et de fournir les capacités nécessaires à la politique de sécurité et de défense commune*;

Or. es

Amendement 25

Jozo Radoš, Fernando Maura Barandiarán

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de *développer une* base industrielle et

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de *poursuivre le développement de la* base

technologique de défense européenne (BITDE);

industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Or. en

Amendement 26
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des *crises à faible intensité*, des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme (*principalement, d'importation*) au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Or. el

Amendement 27
Neena Gill

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE); ***estime également qu'il sera essentiel d'accroître l'efficacité et le rapport coût-efficacité de l'action de l'UE dans le cadre des opérations de l'OTAN afin de garantir la sécurité et la stabilité dans l'Union européenne et dans son voisinage;***

Or. en

Amendement 28
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme ***dans le voisinage immédiat de l'Union européenne*** et par la menace du terrorisme ***au sein de l'Union;***

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité, des violations généralisées des droits de l'homme et par la menace du terrorisme; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent ***tous***

estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent *l'Union européenne dans son ensemble* et devraient être traitées de manière *unie et* coordonnée, *via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires*; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

les États-membres et devraient être traitées de manière coordonnée;

Or. en

Amendement 29
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans *le voisinage immédiat de l'Union européenne* et par la menace du terrorisme au sein de *l'Union*; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées *de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires*; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, *de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE)*;

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans *de nombreuses parties du monde* et par la menace du terrorisme au sein de *l'Europe*; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées *à un niveau que les autorités nationales compétentes considèrent approprié*; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il *devrait être* fondamental *pour les gouvernements nationaux* de mieux utiliser l'argent des contribuables;

Amendement 30 Fabio Massimo Castaldo **Proposition de résolution** **Paragraphe 2***Proposition de résolution*

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne *et* par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides *et "par procuration"*, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne *ainsi que* par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Or. it **Amendement** **31****Doru-Claudian Frunzulică, Nicola Caputo****Proposition de résolution**
Paragraphe 2*Proposition de résolution*

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein *et à l'extérieur* de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de

en commun et le partage des ressources civiles et militaires; *estime*, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; *est fermement convaincu*, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Or. en

Amendement 32 **Angel Dzhambazki**

Proposition de résolution **Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);

Amendement

2. est très préoccupé par la multiplication des conflits armés, des guerres hybrides, de l'instabilité et des violations généralisées des droits de l'homme dans le voisinage immédiat de l'Union européenne et par la menace du terrorisme au sein de l'Union; *est très préoccupé par la menace mondiale croissante du terrorisme islamique ainsi que par la pression de la migration clandestine croissante aux frontières de l'Union*; estime que les menaces actuelles pour la sécurité concernent l'Union européenne dans son ensemble et devraient être traitées de manière unie et coordonnée, via la mise en commun et le partage des ressources civiles et militaires; estime, à cet égard, qu'il est impératif de ne pas gaspiller de ressources et qu'il est fondamental de mieux utiliser l'argent des contribuables, de progresser vers la création d'un marché européen des équipements de défense et de développer une base industrielle et technologique de défense européenne

(BITDE);

Or. bg

Amendement 33

James Carver

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et insiste sur l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 34

Jozo Radoš, Fernando Maura Barandiarán

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et insiste sur

Amendement

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et insiste sur

l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne;

l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne;
rappelle avec regret que les acquisitions conjointes dans le secteur de la défense ont stagné et même diminué ces dernières années;

Or. en

Amendement 35
Jonás Fernández, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et ***insiste sur l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission;*** reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne;

Amendement

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et ***demande à la Commission de prendre des mesures spécifiques pour garantir la bonne application des directives, en vérifiant et en contrôlant les transpositions nationales, pour éviter les distorsions sur le marché;*** reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et

nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne;

Or. es

Amendement 36
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. *est dès lors préoccupé par* les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense *et insiste sur l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission*; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs *fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne*;

Amendement

3. *remarque* les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs;

Or. en

Amendement 37
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États

Amendement

3. est dès lors préoccupé par les lenteurs et l'incohérence avec lesquelles les États

membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et insiste sur l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne;

membres appliquent les directives de 2009 relatives à la défense et insiste sur l'importance du rôle de surveillance que devrait exercer la Commission; reconnaît que l'introduction de nouvelles lois est un processus long, mais rappelle qu'une mise en œuvre incorrecte et diffuse risque de donner naissance à de mauvaises pratiques et donc de compromettre les chances d'atteindre les objectifs fixés par les directives, ce qui mettrait en péril la création du marché européen des équipements de défense et nuirait au développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne; ***souligne que le paquet "défense" devrait également contribuer à stimuler la coopération dans le domaine de la défense en Europe et encourage la Commission et l'Agence européenne de défense à collaborer étroitement à cet égard;***

Or. en

Amendement 38
Bogdan Andrzej Zdrojewski

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. reste préoccupé par les réductions importantes et le plus souvent non concertées des budgets de défense dans la plupart des États membres; estime que cette absence de coordination met l'Union européenne en péril car elle implique de renoncer à des atouts et à des capacités stratégiques et de se priver des possibilités que pourraient offrir la coordination des politiques de défense ainsi que la mise en commun et le partage des atouts de défense pour concrétiser l'autonomie stratégique de l'UE, la sécurité de son approvisionnement et la défense de ses

citoyens et de ses intérêts;

(Déplacé: paragraphe 1 du texte original.)

Or. pl

Amendement 39

Jonás Fernández, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. demande à la Commission, face aux réductions budgétaires nationales en matière de défense et en vue de développer au maximum les ressources grâce à une meilleure coordination, de promouvoir entre les États membres l'utilisation des outils visés dans la directive 2009/81/CE, comme les achats groupés via des centrales d'achats, par l'intermédiaire de l'Agence européenne de défense;

Or. es

Amendement 40

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. met en garde contre une évolution inquiétante ***du marché européen*** de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison ***de la baisse des budgets de***

4. met en garde contre une évolution inquiétante ***des marchés européens*** de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison ***des décisions budgétaires***

défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne *et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense*, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

non concertées des États membres *en matière de défense, de la corruption, des abus*, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Or. en

Amendement 41

Michael Gahler, Georgios Kyrtos

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Amendement

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense *dans certains pays*, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Or. en

Amendement 42
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Amendement

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur, ***mais aussi la concurrence déloyale entre entreprises de production et de vente d'équipements de défense***, alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Or. el

Amendement 43
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. ***met en garde contre*** une évolution inquiétante du marché européen de la

Amendement

4. ***constate*** une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir

défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur *européen* de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; *attire* particulièrement *l'attention sur* la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

l'augmentation de la dépendance du secteur de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; particulièrement la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne; *ajoute que la coopération de l'Union européenne avec la Russie dans des domaines sensibles tels que le lancement de satellites, les fusées Soyouz et le transport aérien stratégique, est particulièrement préoccupante;*

Or. en

Amendement 44Fabio Massimo Castaldo**Proposition de résolution**Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la *baisse* des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements

Amendement

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de *l'absence de coordination* budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements

étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Or. itAmendement

45

Arnaud Danjean

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. met en garde contre ***une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la*** dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Amendement

4. met en garde contre ***les risques de*** dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Or. fr

Amendement 46

Doru-Claudian Frunzuliță, Nicola Caputo

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

Amendement

4. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 47
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit

Amendement

4. met en garde contre une évolution inquiétante du marché européen de la défense, à savoir l'augmentation de la dépendance du secteur européen de la défense vis-à-vis de l'extérieur alors que l'environnement de sécurité européen pose des défis de plus en plus complexes; attire particulièrement l'attention sur la combinaison de la baisse des budgets de défense des États membres, du morcellement persistant du marché en dépit

des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne;

des nouvelles règles du marché intérieur, de la dépendance croissante de l'industrie de la défense vis-à-vis des exportations hors de l'Union européenne et de l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur européen de la défense, qui entraîne la cession du contrôle d'industries, de ressources et de technologies stratégiques à l'échelle nationale et européenne; ***souligne la nécessité pour les États membres d'accorder la priorité à leur industrie de la défense et de créer des incitations à son développement autorisées en vertu du droit de l'Union;***

Or. bg

Amendement 48
Michael Gahler, Georgios Kyrtos

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite la Commission européenne à informer en temps voulu le Parlement européen de l'état d'avancement du livre vert sur "les lacunes éventuelles du système actuel de contrôle des ressources" et demande des informations sur les résultats des consultations annoncées des parties prenantes;

Or. en

Amendement 49
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. souligne qu'une stratégie industrielle européenne de défense hautement compétitive, moderne et intégrée est essentielle pour assurer les capacités européennes de défense et produire un effet positif indirect dans d'autres secteurs économiques connexes; signale qu'une coopération accrue des ressources économiques et du capital humain est indispensable pour progresser dans le double objectif de réduire au minimum notre dépendance externe et d'assurer l'approvisionnement de matières premières, et notamment des plus sensibles, à l'industrie;

Or. es

Amendement 50

Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; **insiste sur le fait qu'en dépit de l'ambition limitée et de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union européenne, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;**

Amendement

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action **pour améliorer le paysage général de la sécurité et de la défense européennes** et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; **regrette que, malgré la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union européenne, aucun réel progrès n'ait été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;**

Or. es

Amendement 51
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; insiste sur le fait qu'en dépit de l'ambition limitée et de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union européenne, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;

Amendement

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; insiste sur le fait qu'en dépit de l'ambition limitée et de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union européenne ***créent des dangers en termes de sécurité de l'Union européenne***, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;

Or. el

Amendement 52
Fernando Maura Barandiarán, Jozo Radoš, Hilde Vautmans, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Marietje Schaake

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; insiste sur le fait qu'en dépit ***de l'ambition limitée et*** de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, aussi bien à

Amendement

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; insiste sur le fait qu'en dépit de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union

l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union européenne, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;

européenne, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;
demande instamment au Conseil européen et aux États-membres de donner la priorité à l'élaboration d'une politique de sécurité et de défense commune crédible et efficace;

Or. en

Amendement 53
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; ***insiste sur le fait*** qu'en dépit de l'ambition limitée et de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité, ***aussi bien à l'intérieur qu'à l'Est et au Sud de l'Union européenne***, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;

Amendement

5. remarque que si le Conseil européen de décembre 2013 n'est pas parvenu à apporter une réponse adaptée à cette situation, il a toutefois présenté plusieurs axes d'action et s'est engagé à réexaminer les avancées en juin 2015; ***remarque*** qu'en dépit de l'ambition limitée et de la poursuite des dégradations de l'environnement de sécurité ***régional***, aucun réel progrès n'a été fait dans la pour apporter une réponse aux défis et aux menaces actuels pour la sécurité;

Or. en

Amendement 54
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil

Amendement

supprimé

européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. en

Amendement 55
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à **supprimer le morcellement du** marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Amendement

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à **consolider le** marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. fr

Amendement 56
Jozo Radoš, Fernando Maura Barandiarán

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures

Amendement

6. *(Ne concerne pas la version française.)*

concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. en

Amendement 57

Jonás Fernández, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen ***de tirer les enseignements nécessaires et*** d'adopter des mesures concrètes ***visant à*** supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Amendement

6. demande instamment au Conseil européen d'adopter, ***après la présentation du rapport d'évaluation sur l'application des directives 2009/81/CE et 2009/43/CE en 2016 par la Commission au Parlement européen et au Conseil,*** des mesures concrètes, ***sur la base de ce rapport et des enseignements tirés, en ce qui concerne les éléments qui n'ont pas été appliqués correctement ou qui sont susceptibles d'être améliorés, en vue de*** supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. es

Amendement 58

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Amendement

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne *et l'inviolabilité des frontières de l'Union* et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. el

Amendement 59

Ana Gomes

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Amendement

6. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 60

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à **assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune**;

Amendement

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense **individuelles** nécessaires à atteindre les objectifs de **l'OTAN**;

Or. en

Amendement 61

Doru-Claudian Frunzuliță, Nicola Caputo

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense afin de garantir la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Amendement

6. demande instamment au Conseil européen de tirer les enseignements nécessaires et d'adopter des mesures concrètes visant à supprimer le morcellement du marché européen de la défense, **problème qui entrave l'innovation et entraîne une répétition des programmes et des ressources de défense**, afin de garantir **sa transparence et sa compétitivité de même que** la disponibilité des capacités de défense nécessaires à assurer la sécurité européenne et à atteindre les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. en

Amendement 62

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande une nouvelle fois à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission ainsi qu'au Conseil d'élaborer une position européenne commune sur l'utilisation de drones armés, accordant la plus haute importance au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international et abordant des points tels que le cadre juridique, la proportionnalité, l'obligation de rendre des comptes, la protection des civils et la transparence; exhorte une fois de plus l'Union à interdire le développement, la production et l'utilisation d'armes entièrement autonomes permettant d'effectuer des frappes sans intervention humaine;

Or. en

Amendement 63
Jonás Fernández, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande que le Conseil européen de juin 2015 aborde la nécessité d'accélérer les procédures et les adjudications de marchés publics liés à la cybersécurité et à la coordination accrue entre États membres pour nous permettre de répondre sans délai aux grandes menaces mondiales que sont le cyberterrorisme et les cyberattaques;

Amendement 64
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

supprimé

Or. en

Amendement 65
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

supprimé

Or. en

Amendement 66
Reinhard Bütikofer
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les *budgets* de défense en Europe *ont* été

7. estime que les années *de mauvaise gestion* durant lesquelles les *décisions en*

sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que **le maintien** d'une BITDE **forte et indépendante** est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité **au niveau mondial** comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

matière de budgets nationaux de défense en Europe **n'ont pas été concertées** doivent désormais être compensées par une meilleure coopération **et une coordination accrue** entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage **conformément aux normes de transparence des marchés publics**; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que **la mise en place** d'une BITDE **performante et transparente** est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité; **appelle la Commission à élaborer une stratégie industrielle qui définit les capacités essentielles sur lesquelles une BITDE pourrait être établie**;

Or. en

Amendement 67
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être

compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une *mise en commun* de la demande au sein de l'Union *car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer* une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition *coordonnée* des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une *harmonisation* de la demande au sein de l'Union *promouvant* une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

Or. fr

Amendement 68

Jozo Radoš, Fernando Maura Barandiarán

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une

masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que *le maintien* d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que *la création* d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

Or. en

Amendement 69 **Eleftherios Synadinos**

Proposition de résolution **Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs, *à réduire sensiblement ses dépenses en équipements de défense - sans pour autant réduire les niveaux de*

responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

sécurité nationale ou communautaire, conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

Or. el

Amendement 70 Mario Borghesio Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial *comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité*;

Amendement

7. estime que les années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais être compensées par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial;

Or. it Amendement
résolution Paragraphe 7

71 Fabio Massimo Castaldo Proposition de

Proposition de résolution

7. estime que les **années durant lesquelles les budgets de défense en Europe ont été sous-financés doivent désormais** être **compensés** par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage; **demande à nouveau une mise en commun de la demande au sein de l'Union car elle représente le seul moyen de parvenir à une masse critique permettant d'assurer une BITDE compétitive et indépendante**; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

Amendement

7. estime que les **investissements peuvent** être **optimisés** par une meilleure coopération entre les États membres, notamment grâce à la définition des politiques budgétaires de défense et à la coordination des choix stratégiques concernant l'achat d'équipement militaire ou à double usage **pour autant que cela n'implique pas l'augmentation ultérieure des ressources attribuées à la défense des États membres**; souligne que le maintien d'une BITDE forte et indépendante est un élément déterminant pour la capacité de l'Europe à protéger ses citoyens, ses intérêts et ses valeurs conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'à exercer ses responsabilités de prestataire de sécurité au niveau mondial comme l'a mis en avant la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;

Or. it **Amendement**

72

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle que les 28 États membres de l'Union européenne sont toujours au deuxième rang mondial en matière de dépenses consacrées à la défense et d'exportations d'armements; estime que ce fait démontre que les États membres de l'Union européenne et l'Union jouent toujours un rôle essentiel dans les ventes d'armements et les marchés publics de

défense au niveau mondial; considère qu'une dépense annuelle combinée de 190 milliards d'EUR dans le domaine de la défense représente une énorme somme d'argent qui appartient aux contribuables; rappelle également que de nombreuses études récentes ont démontré que le principal problème résidait dans le fait que dans bon nombre des 28 États membres de l'Union, les budgets de défense sont dépensés de manière très inefficace, ce qui entraîne des retards importants, des coûts accrus et, dans de nombreux cas, le non-fonctionnement d'hélicoptères, d'avions de chasse et d'autres technologies bien que ces équipements soient neufs; insiste sur la nécessité de restructurer en profondeur les relations entre les administrations nationales de défense et les entreprises du secteur de la défense, et d'introduire des critères de qualité stricts pour les résultats des projets de marchés publics; est convaincu que la focalisation actuelle sur l'augmentation des budgets de défense ne contribuera qu'à gaspiller davantage l'argent des contribuables sans renforcer significativement les forces armées;

Or. en

Amendement 73
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la

Amendement

supprimé

défense; regrette toutefois sa nature non contraignante et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré;

Or. en

Amendement 74

Michael Gahler, Georgios Kyrtos

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense; regrette toutefois sa nature non contraignante et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré;

Amendement

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense; regrette toutefois sa nature non contraignante et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré; ***invite les États membres à lancer la coopération structurée permanente dans l'optique d'améliorer la coordination et d'utiliser les financements de l'Union européenne pour la coopération en temps de paix; appelle la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à présenter des plans réalistes pour réussir le lancement de la coopération structurée permanente;***

Or. en

Amendement 75

James Carver

Proposition de résolution

Paragraphe 8

PE551.866v01-00

48/85

AM\1056623FR.doc

Proposition de résolution

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense; **regrette toutefois** sa nature non contraignante **et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré;**

Amendement

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense; **se félicite de** sa nature non contraignante; **réaffirme que toute coopération entre les États membres doit demeurer volontaire;**

Or. en

Amendement 76 Mario Borghesio Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense; **regrette toutefois sa nature non contraignante et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré;**

Amendement

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense;

Or. it **Amendement**

77

Ana Gomes

**Proposition de résolution
Paragraphe 8**

Proposition de résolution

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant dans le long

Amendement

8. rappelle la nécessité d'une convergence accrue entre les processus nationaux de planification dans le domaine de la défense et salue, dans ce contexte, l'adoption **par le Conseil** du cadre d'action pour une coopération systématique et s'inscrivant

terme dans le domaine de la défense; regrette toutefois sa nature non contraignante et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré;

dans le long terme dans le domaine de la défense; regrette toutefois sa nature non contraignante et le fait qu'il n'ait introduit aucun processus clair et structuré; ***souligne que ce document devrait être approuvé par le Conseil européen pour devenir un élément moteur essentiel; encourage les États membres à demander le soutien de l'Agence européenne de défense dans les examens de leur défense nationale et à partager les informations concernant les plans d'investissement et les priorités au niveau national au sein du comité militaire de l'Union;***

Or. en

Amendement 78
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, en particulier fiscales, soient créées à cette fin; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 79
Reinhard Bütikofer
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives ***et que des mesures incitatives, en particulier fiscales, soient créées à cette fin***; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Amendement

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter, ***d'un point de vue politique***, l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Or. en

Amendement 80
Michael Gahler, Georgios Kyrtos

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, ***en particulier fiscales***, soient créées à cette fin; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Amendement

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives soient créées à cette fin; ***invite la Commission européenne à présenter une proposition qui précise comment des incitations fiscales pourraient servir ces objectifs***; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Or. en

Amendement 81
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que **la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, en particulier fiscales, soient créées à cette fin; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;**

Amendement

9. demande que la coopération ainsi **que le** partage et la mise en commun des initiatives **aient lieu dans le cadre de l'OTAN et invite instamment** l'Agence européenne de défense **à procéder aux adaptations nécessaires;**

Or. en

Amendement 82
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. **demande** que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, en particulier fiscales, soient créées à cette fin; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Amendement

9. **propose** que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, en particulier **des mesures** fiscales **n'entraînant pas de distorsions de marché,** soient créées à cette fin; **prend note de la décision de la Belgique d'exonérer de TVA les projets ad hoc de l'Agence européenne de défense et considère que cette exonération devrait être généralisée à toutes les actions de coopération de l'Agence européenne de défense;** se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à

inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Or. en

Amendement 83 Fabio Massimo Castaldo **Proposition de résolution** **Paragraphe 9**

Proposition de résolution

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, en particulier fiscales, soient créées à cette fin; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense;

Amendement

9. demande que la priorité soit accordée à la coopération ainsi qu'au partage et à la mise en commun des initiatives et que des mesures incitatives, en particulier fiscales, soient créées à cette fin; se félicite du travail de l'Agence européenne de défense sur un mécanisme d'acquisition en commun et s'attend à ce qu'il contienne des mesures destinées à inciter l'acquisition et le soutien coopératifs des équipements de défense, *en vue d'une politique de sécurité de l'Union européenne axée sur la paix, la médiation et l'utilisation du pouvoir non violent*;

Or. it **Amendement**

84

Jonás Fernández, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que la transposition correcte des directives relatives à la défense, qui compenserait le morcellement actuel du secteur européen de la sécurité et de la défense et garantirait la transparence et des conditions équitables pour tous les fournisseurs européens, est un élément clé spécialement pour les PME; invite la Commission à vérifier que les États membres suppriment progressivement toutes les compensations et veillent à ce que les PME aient pleinement connaissance des différents maillons de la chaîne de valeur dans le but de faciliter et

*d'assurer leur accès aux marchés publics
dans le domaine de la défense;*

Or. es

Amendement 85

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. rappelle que dans le cadre d'Horizon 2020, du programme COSME et des Fonds structurels et d'investissement européens, les entreprises du secteur de la défense, et notamment les PME, peuvent introduire des demandes de financements européens pour des projets à double usage ou d'autres projets; invite la Commission et les États membres à aider les entreprises, en particulier les PME, à profiter de manière adéquate des possibilités de financements européens pour les projets en lien avec la défense;

supprimé

Or. en

Amendement 86 Fabio Massimo Castaldo Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. rappelle que dans le cadre d'Horizon 2020, du programme COSME et des Fonds structurels et d'investissement européens, les entreprises du secteur de la défense, et notamment les PME, peuvent introduire des demandes de financements européens pour des projets à double usage ou d'autres projets; invite la Commission et les États membres à aider les entreprises, en particulier les PME, à profiter de manière

10. rappelle que dans le cadre d'Horizon 2020, du programme COSME et des Fonds structurels et d'investissement européens, les entreprises du secteur de la défense, et notamment les PME, peuvent introduire des demandes de financements européens pour des projets à double usage ou d'autres projets; invite la Commission et les États membres à aider les entreprises, en particulier les PME, à profiter de manière

adéquate des possibilités de financements européens pour les projets en lien avec la défense;

adéquate des possibilités de financements européens pour les projets en lien avec la défense, ***garantissant que l'approche européenne de sécurité s'oriente vers la diplomatie et non vers la course à l'armement, tout en limitant et décourageant la vente d'armes aux particuliers;***

Or. itAmendement

87

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, augmente les risques ***de violation*** de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes et ***favorise*** la violence et ***les*** conflits ***armés*** dans d'autres régions; est convaincu qu'exposer l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;

Amendement

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense, ***en raison des surcapacités héritées de la guerre froide,*** compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, augmente les risques ***d'affaiblissement des huit critères*** de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes et ***contribue à*** la violence ***armée, à l'instabilité régionale, aux violations des droits de l'homme, aux crimes de guerre*** et ***aux*** conflits dans d'autres régions; est convaincu qu'exposer l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;

Amendement 88
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ***ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, augmente les risques de violation de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes et favorise la violence et les conflits armés dans d'autres régions; est convaincu qu'exposer l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;***

Amendement

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne; ***s'inquiète des potentiels effets négatifs que cela peut induire comme le transfert de technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à des concurrents, et le déplacement de la production hors de l'UE, compromettant ainsi la sécurité d'approvisionnement de l'Europe;***

Or. fr

Amendement 89
Michael Gahler, Georgios Kyrtos

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, ***augmente les risques de violation de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes et favorise la violence et les conflits armés dans d'autres régions; est convaincu qu'exposer l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;***

Amendement

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe;

Or. en

Amendement 90 Mario Borghezio Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, ***augmente les risques de***

Amendement

signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe; est convaincu qu'exposer

violation de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes et favorise la violence et les conflits armés dans d'autres régions; est convaincu qu'exposer l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;

l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;

Or. itAmendement

91

Geoffrey Van Orden

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations *hors de l'Union européenne, ce qui a pour conséquence de soumettre ces entreprises à une concurrence ruineuse, de transférer des technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et de déplacer la production hors de l'Union européenne, ce qui compromet la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, augmente les risques de violation de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes et favorise la violence et les conflits armés dans d'autres régions*; est convaincu qu'exposer l'Union européenne au risque d'une dépendance de la base industrielle et technologique de défense européenne vis-à-vis de clients issus de puissances tierces aux intérêts stratégiques divergents constitue une grave erreur stratégique;

Amendement

11. signale que les entreprises européennes du secteur de la défense compensent de plus en plus la réduction de leur chiffre d'affaires en Europe par des exportations *et que des précautions doivent être prises en ce qui concerne le transfert de technologies sensibles et des droits de propriété intellectuelle à leurs futurs concurrents et le déplacement de la production hors de leurs États membres dans la mesure où cela peut compromettre la sécurité d'approvisionnement à l'avenir*; signale que le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et la Russie dans le secteur spatial peut entraîner une violation des sanctions imposées à la Russie;

Or. en

Amendement 92
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. se réjouit de l'engagement pris par la Commission dans la feuille de route 2014 intitulée "Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace" d'étudier la façon d'atténuer les éventuelles conséquences négatives des compensations exigées par les pays tiers et la façon dont elles affectent le marché intérieur et l'industrie européenne;

Or. es

Amendement 93
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré et un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la

supprimé

préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

Or. fr

Amendement 94
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré et un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

supprimé

Amendement 95 Fabio Massimo Castaldo Proposition de résolution Paragraphe 12*Proposition de résolution*

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré et un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

Amendement

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des **importations et** exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré et un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

Or. it **Amendement****96****Michael Gahler, Georgios Kyrtzos****Proposition de résolution
Paragraphe 12***Proposition de résolution*

12. est convaincu que **les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré et un**

Amendement

12. est convaincu que **la position commune donne la définition la plus large possible du contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires permettant la**

environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

coordination des systèmes nationaux de contrôle des exportations; rappelle que l'on observe un système plus solide de contrôle et de rapport depuis la présentation des rapports annuels du Conseil conformément à l'article 8, paragraphe 2, de la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires; invite les États membres à surmonter les obstacles législatifs et organisationnels pour permettre le meilleur contrôle indépendant possible du respect des huit critères;

Or. en

Amendement 97
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer ***un régime européen plus intégré et*** un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de

Amendement

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas

voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public; *invite, à cet égard, la France à annuler le contrat des Mistral avec la Russie étant donné que leur livraison risque encore de fragiliser davantage l'équilibre militaire, la paix et la stabilité dans la région de la mer Baltique, affectant non seulement les pays qui ont des accords d'association avec l'Union, comme l'Ukraine et la Géorgie, mais aussi les États membres;*

Or. en

Amendement 98
Doru-Claudian Frunzuliță, Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré et un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de voir que même dans des cas flagrants de

Amendement

12. est convaincu que les politiques de l'Union concernant le contrôle des exportations devraient être profondément réorganisées afin de créer un régime européen plus intégré, **plus cohérent et plus complet** et un environnement homogène, en veillant à ce que les objectifs généraux de la politique étrangère et de sécurité conservent la priorité sur les intérêts financiers, économiques et commerciaux à court terme; remarque que le Conseil n'est pas parvenu à garantir l'application uniforme de la position commune sur le contrôle des exportations d'équipements militaires; est déconcerté de

non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

voir que même dans des cas flagrants de non-respect de plusieurs des huit critères par un pays acheteur, notamment ceux qui concernent la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ou le comportement du pays acheteur vis-à-vis de la communauté internationale et son respect du droit international, la position commune est presque entièrement absente de la sphère de décision politique et du discours public;

Or. en

Amendement 99 Mario Borghesio Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

supprimé

Or. it **Amendement**

100

Geoffrey Van Orden

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

PE551.866v01-00

64/85

AM\1056623FR.doc

Proposition de résolution

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

supprimé

Or. en

Amendement 101

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la

politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport ***dans le contexte du rapport annuel du groupe COARM sur les exportations d'armements*** et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

Or. en

Amendement 102 **Arnaud Danjean**

Proposition de résolution **Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; ***invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune;*** rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

Or. fr

Amendement 103
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité *mondiale*;

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de *contribution à la sécurité aux niveaux local, régional et mondial*;

Or. el

Amendement 104
Marietje Schaake

Proposition de résolution
Paragraphe 13

AM\1056623FR.doc

67/85

PE551.866v01-00

FR

Proposition de résolution

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers; invite le Conseil et la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune, **à accroître la transparence et à renforcer le contrôle public du cadre de contrôle des exportations**; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

Or. en

Amendement 105

Michael Gahler, Georgios Kyrtsos

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et **de rendre compte pleinement et régulièrement de l'état de leurs exportations d'équipements de défense vers des pays tiers**; invite le Conseil et la vice-présidente de la

Amendement

13. demande instamment aux États membres de se conformer aux principes de la position commune et **invite les États membres, le cas échéant, à prendre en considération les incidences des exportations proposées sur leurs intérêts économiques, sociaux, commerciaux et**

Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à identifier les motifs du non-respect partiel par les États membres de l'obligation de rapport et à mettre en place un nouveau mécanisme propre à combler cette lacune; rappelle que l'adhésion à la position commune est essentielle à l'application des principes et des valeurs de l'Union, particulièrement dans le domaine du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité mondiale;

industriels et demande que ces facteurs n'affectent pas l'application des principes susmentionnés;

Or. en

Amendement 106
Marietje Schaake

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. prend note de la communication de la Commission sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations de biens à double usage et insiste, dans ce contexte, sur la nécessité de garantir des modalités de contrôle qui n'entravent pas la libre circulation des biens et des technologies au sein du marché intérieur et empêchent les interprétations divergentes de la législation de l'Union;

Amendement

14. prend note de la communication de la Commission sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations de biens à double usage et insiste, dans ce contexte, sur la nécessité de garantir des modalités de contrôle qui n'entravent pas la libre circulation des biens et des technologies au sein du marché intérieur et empêchent les interprétations divergentes de la législation de l'Union; ***invite instamment la Commission à présenter d'urgence une nouvelle proposition législative pour actualiser le contrôle des exportations de biens à double usage afin d'améliorer sa cohérence, son efficacité, sa transparence, ainsi qu'une reconnaissance de l'incidence sur les droits de l'homme, tout en assurant des conditions de concurrence équitables; souligne que cette proposition doit tenir***

compte du caractère évolutif des menaces pour la sécurité et de la rapidité des évolutions technologiques, particulièrement en ce qui concerne les logiciels et équipements de surveillance et d'espionnage ainsi que le commerce des vulnérabilités logicielles;

Or. en

Amendement 107
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. prend note de la communication de la Commission sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations de biens à double usage et insiste, dans ce contexte, sur la nécessité de garantir des modalités de contrôle qui n'entravent pas la libre circulation des biens et des technologies au sein du marché intérieur et empêchent les interprétations divergentes de la législation de l'Union;

Amendement

14. prend note de la communication de la Commission sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations de biens à double usage et insiste, dans ce contexte, sur la nécessité de garantir des modalités de contrôle qui n'entravent pas la libre circulation des biens et des technologies au sein du marché intérieur et empêchent les interprétations divergentes de la législation de l'Union; ***demande que les mesures "anticorruption" soient appliquées avec tact;***

Or. en

Amendement 108
Ana Gomes, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. prend note de la communication de la Commission sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations de

Amendement

14. prend note de la communication de la Commission sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations de

biens à double usage et insiste, dans ce contexte, sur la nécessité de garantir des modalités de contrôle qui n'entravent pas la libre circulation des biens et des technologies au sein du marché intérieur et empêchent les interprétations divergentes de la législation de l'Union;

biens à double usage et *souligne l'importance des contrôles des exportations stratégiques actualisés pour la sécurité de l'Union européenne et pour une BITDE compétitive, innovante et reposant sur une assise large, dans le contexte de l'effacement des limites entre les technologies civiles et militaires et les bases industrielles*; insiste, dans ce contexte, sur la nécessité de garantir des modalités de contrôle qui n'entravent pas la libre circulation des biens et des technologies au sein du marché intérieur et empêchent les interprétations divergentes de la législation de l'Union;

Or. en

Amendement 109

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; met donc en garde contre l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et contre les risques accrus pour la sécurité à l'échelle européenne et nationale;

Amendement

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; met donc en garde contre *les éventuels risques en matière de sécurité associés à* l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense *nationale* pour la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et contre les risques accrus pour la sécurité à l'échelle européenne et nationale; *demande instamment à la Commission de publier le*

livre vert sur le contrôle des capacités industrielles touchant à la défense et à des questions de sécurité sensibles annoncé dans sa communication COM(2013) 542 ainsi que la feuille de route pour la mise en œuvre du 24 juin 2014 pour la fin 2014.

Or. en

Amendement 110
Marietje Schaake

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; met donc en garde contre l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et contre les risques accrus pour la sécurité à l'échelle européenne et nationale;

Amendement

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; met donc en garde contre l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et contre les risques accrus pour la sécurité à l'échelle européenne et nationale, *notamment pour l'infrastructure numérique de l'Union européenne;*

Or. en

Amendement 111
Michael Gahler, Georgios Kyrtos

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; **met donc en garde contre l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre** les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et **contre** les risques accrus pour la sécurité à l'échelle européenne et nationale;

Amendement

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; **demande à la Commission et à l'Agence européenne de défense de présenter des informations sur les risques d'internationalisation croissante, sur** les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et **sur** les risques accrus pour la sécurité à l'échelle européenne et nationale;

Or. en

Amendement 112
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; met donc en garde contre l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement **au sein de l'Union** et contre les risques accrus pour la sécurité à

Amendement

15. remarque que si l'importance croissante des technologies à double usage présente des avantages en termes de synergies entre le secteur de la défense et la production commerciale, elle implique aussi la dépendance vis-à-vis de chaînes de productions civiles, dont la production se situe souvent hors d'Europe; met donc en garde contre l'internationalisation croissante des chaînes d'approvisionnement industrielles, contre les effets potentiels des modifications de propriété dans le secteur de la défense pour la sécurité de l'approvisionnement et contre les risques accrus pour la sécurité à l'échelle

l'échelle européenne et nationale;

européenne et nationale;

Or. en

Amendement 113
Bogdan Andrzej Zdrojewski

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. appelle les États membres, l'Agence européenne de défense et la Commission à travailler ensemble à la suppression progressive de l'exigence de compensations (offsets) tout en soutenant l'intégration de l'industrie des plus petits États membres à la base industrielle et technologique de défense européenne par d'autres moyens que ces compensations;

Or. pl

Amendement 114
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. salue le travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union, demandé par le Conseil européen, et attend avec intérêt la feuille de route comportant des étapes spécifiques qui sera présentée pour approbation en juin 2015;

supprimé

Or. en

Amendement 115

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. salue le travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union, demandé par le Conseil européen, et attend avec intérêt la feuille de route comportant des étapes spécifiques qui sera présentée pour approbation en juin 2015;

Amendement

16. salue le travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union, demandé par le Conseil européen, et attend avec intérêt la feuille de route comportant des étapes spécifiques qui sera présentée pour approbation en juin 2015; ***est convaincu que les méthodes précédemment appliquées par la Commission, comme le recensement et le suivi, n'ont pas donné les résultats attendus; insiste sur la nécessité de se concentrer sur de nouvelles approches pour déterminer comment assurer la libre circulation des équipements militaires pour les forces armées des 28 États membres;***

Or. en

Amendement 116

Michael Gahler, Georgios Kyrtzos

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. salue le travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union, demandé par le Conseil européen, et attend avec intérêt la feuille de route comportant des étapes spécifiques qui sera présentée pour approbation en juin 2015;

Amendement

16. salue le travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union, demandé par le Conseil européen, ***et invite la Commission européenne à présenter des informations concernant l'état d'avancement des travaux sur la feuille de route pour un régime de sécurité de l'approvisionnement***

global à l'échelle de l'UE, et notamment à préciser si la proposition du Parlement sur un "régime européen global et ambitieux de sécurité de l'approvisionnement [...] reposant sur un système de garanties mutuelles et une analyse des risques et des besoins et, éventuellement, en utilisant la base juridique de la coopération structurée permanente" (A7-0358/2013) a été intégrée aux travaux préparatoires; et attend avec intérêt la feuille de route comportant des étapes spécifiques qui sera présentée pour approbation en juin 2015;

Or. en

Amendement 117
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. *salue le* travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union, demandé par le Conseil européen, *et attend avec intérêt la feuille de route comportant des étapes spécifiques qui sera présentée pour approbation en juin 2015;*

Amendement

16. *prend note du* travail de l'Agence de défense européenne et de la Commission sur un régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union demandé par le Conseil européen;

Or. en

Amendement 118
Ana Gomes, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

16 bis. estime que les contraintes budgétaires actuelles dans les États membres de l'Union européenne devraient offrir l'opportunité d'intensifier et d'améliorer la coopération dans le domaine des acquisitions d'équipements de défense afin d'assurer une meilleure utilisation de l'argent des contribuables et de garantir des capacités militaires adéquates au sein l'Union européenne, ainsi qu'une sécurité durable du système d'approvisionnement; appelle la Commission à mettre en place un mécanisme d'information destiné à rassembler l'ensemble des options, des engagements de dépenses et des affectations des budgets de défense des États membres, dans la plus large mesure possible, afin de mieux recenser les lacunes, les redondances et les domaines présentant des incohérences par rapport aux buts et objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune; considère que les États membres se trouvent dans la situation de choisir entre coopérer efficacement pour relever les défis communs ou perdre des capacités stratégiques et ne défendre ni les citoyens ni les intérêts nationaux ou européens;

Or. en

Amendement 119
Reinhard Bütikofer
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et au-delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale et du cyberspace;

supprimé

Or. en

Amendement 120
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et

supprimé

au-delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale et du cyberspace;

Or. en

Amendement 121
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et au-delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale et du cyberspace;

supprimé

Or. en

Amendement 122
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 17

AM\1056623FR.doc

79/85

PE551.866v01-00

FR

Proposition de résolution

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et au-delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale et *du* cyberspace;

Amendement

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et au-delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale, *les opérations informatiques, le contre-terrorisme et le* cyberspace;

Or. el

Amendement 123
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et au-

Amendement

17. estime que le régime de sécurité de l'approvisionnement devrait inclure un système de suivi efficace à l'échelle de l'Union afin d'identifier les vulnérabilités existantes et potentielles en termes de contrôle étranger de ressources et d'approvisionnement stratégiques depuis des pays tiers, *dans la mesure où elles compromettent les intérêts stratégiques de défense de l'Union européenne*; demande instamment à la Commission de recenser les structures et les capacités stratégiques existantes détenues par les États membres

delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale et du cyberspace;

afin d'évaluer leur rôle dans la garantie de la sécurité de l'Union, de son voisinage et au-delà, dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en ce qui concerne les dimensions maritime, spatiale et du cyberspace;

Or. en

Amendement 124
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. remarque que ces derniers temps, l'UE se retrouve de plus en plus fréquemment confrontée à des défis ou des menaces sur le cyberspace, ce qui représente un risque important pour la sécurité de chacun des États membres et de l'UE dans son ensemble; estime que ces menaces doivent être correctement évaluées et que des mesures doivent être prises au niveau de l'UE pour s'assurer que les États membres disposent de moyens de protection techniques ou autres;

Or. It

Amendement 125
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les

supprimé

États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur une base juridique et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 126
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur une base juridique et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

supprimé

Amendement 127

Reinhard Bütikofer

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais *remarque* qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur une base juridique et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Amendement

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais *regrette* qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur une base juridique et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Amendement 128

Neena Gill

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se

Amendement

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se

félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur **une base juridique et en particulier sur** la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 129 **Ana Gomes**

Proposition de résolution **Paragraphe 18**

Proposition de résolution

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur **une base juridique** et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Amendement

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur **la mise en œuvre de la législation existante** et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 130
Doru-Claudian Frunzulică, Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur une base juridique et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Amendement

18. considère l'assurance mutuelle de sécurité d'approvisionnement entre les États membres comme un élément fondamental pour la construction d'un marché européen intégré de la défense; se félicite de l'accord-cadre actualisé de l'Agence de défense européenne en tant qu'instrument renforçant la confiance mutuelle *et la solidarité*, mais remarque qu'il ne crée aucune obligation légale; estime que le régime de sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Union doit reposer sur une base juridique et en particulier sur la pleine application de la directive sur les transferts au sein de l'Union afin d'éliminer les obstacles à la circulation des produits liés à la défense au sein de l'Union;

Or. en